

Suppression de l'avantage fiscal pour le don de matériels informatiques par les entreprises à leurs salariés

L'administration fiscale revient sur la suppression de l'avantage fiscal concernant le don de matériels informatiques par les entreprises à leurs salariés.

Une actualité du 19 avril 2019, publiée au Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts (BOFiP-Impôts), précise que l'article 30 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 **supprime l'exonération d'impôt sur le revenu** de l'avantage résultant pour le salarié de la remise gratuite par son employeur et sous certaines conditions de matériels informatiques et de logiciels nécessaires à leur utilisation, prévue au 31° bis de l'article 81 du code général des impôts.

Cette disposition s'applique aux remises gratuites de matériels informatiques et logiciels aux salariés réalisées à compter du 1er janvier 2019.

Auteur : Stéphanie BAERT

Pays : France.
ID réf. de l'article : 348354

Références

- Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts, actualité du 19 avril 2019, "19/04/2019 : RSA - Suppression de l'exonération de l'avantage résultant pour le salarié de la remise gratuite par son employeur de matériels informatiques et de logiciels nécessaires à leur utilisation (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, art. 30)" - <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11684-PGP?branch=2>
- Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, article 30 - https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/12/28/CPAX1823550L/jo/article_30
- Code général des impôts, article 81 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037985663&cidTexte=LEGITEXT000006060>

Sources

Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts (BOFiP-Impôts), 19 avril 2019 - bofip.impots.gouv.fr
FiscalOnLine, 24 avril 2019, "Don de matériels informatiques par les entreprises à leurs salariés : Bercy commente la suppression de l'avantage fiscal et social" - <http://www.fiscalonline.com/Don-de-materiels-informatiques-par.html>

Mots clés

Droit fiscal - Fiscalité des personnes - Don de matériels informatiques par les entreprises à leurs salariés - Remise gratuite de matériels informatiques et de logiciels nécessaires à leur utilisation - Suppression de l'exonération - Avantage résultant pour le salarié de la remise gratuite par son employeur de matériels